

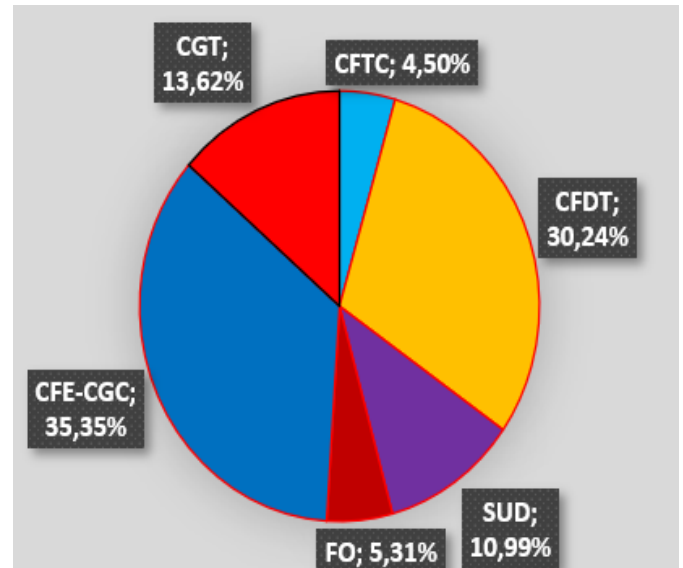


CSE DTSI : la CFE CGC maintient le blocage

Arriver en tête aux élections, cela signifie avoir des moyens supérieurs aux autres organisations syndicales et donc aussi des devoirs à l'égard de tous les salariés de DTSI, cela s'appelle la démocratie !

La CFE-CGC continue à refuser de prendre les responsabilités correspondant à la première place à laquelle l'ont mise les salariés.

Cela bloque la mise en place d'un bureau, nécessaire au fonctionnement. Cela bloque le paiement des salaires des salariés du CSE et des prestations correspondant aux demandes des salariés (colonies de vacances, remboursements sur factures, etc...) dont le budget avait été validé lors de la fin de la précédente mandature et cela pour le premier trimestre 2024.



La CGT cherche une solution

La CGT a pris l'initiative de solliciter les autres organisations syndicales pour demander la tenue d'un CSE extraordinaire pour nommer des administrateurs temporaires. Leur rôle sera de valider les paiements (salaires, prestations ASC) et de réaliser tout ce qui sera nécessaire pour assurer les prestations du premier trimestre.

Pour rappel début novembre 2023 la CGT avait demandé à nommer des administrateurs pour la période électorale et ce jusqu'à la nomination effective d'un bureau : à n'en pas douter la période électorale devait revêtir une priorité bien plus importante pour les autres organisations syndicales. C'est pourtant une solution qui a été mise en œuvre au CSEC (et qui permet de ne pas bloquer les prestations gérées par le CSEC)

De même, le fonctionnement du CSE c'est aussi l'examen des dossiers (réorganisations principalement) portés par la direction. Là aussi, la situation est bloquée, pas de mandatement des Représentants de Proximité (RP) ni des membres des CSSCT (Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail) : impossible pour les représentants du personnel de porter la voix et la défense des salariés (dossiers de réorganisation, analyse des accidents du travail, etc...)

Suite à ce CSE extraordinaire qui se tiendra le 19 janvier 2024 pour nommer des administrateurs temporaires, la CGT reviendra vers les salariés de DTSI pour partager les dernières informations .